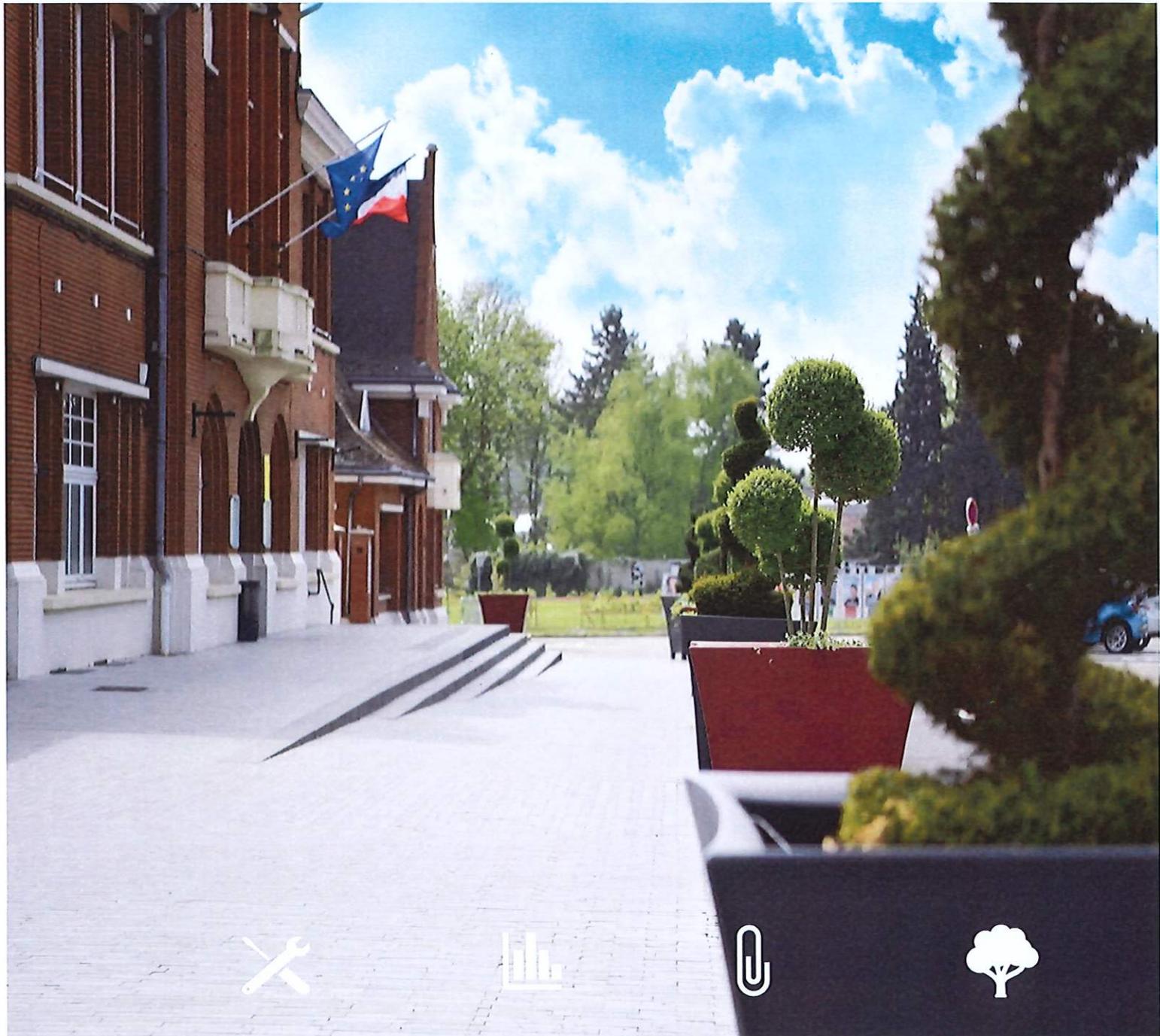




# 2024 Conseil Municipal

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE VILLE DE MARLY



# Introduction

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les délais de tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et d'adoption du budget : la date limite de vote du budget primitif est le 15 avril, (L1612-2) après organisation d'un DOB.

2024 est une année d'un changement institutionnel en matière d'instruction comptable. Née au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, la M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, elle a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités, de rapprocher la comptabilité publique de celle des entreprises et devrait apporter certaines souplesses de gestion. Pour Marly, "la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget" (L. 5217-10-4 du CGCT).le référentiel M57 offre un cadre rénové en matière de gestion pluriannuelle telle qu'elle résulte des articles L5217-10-7 et L5217-10-9 du CGCT ; l'article L5217-8 pose l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier (RBF) avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57 ; ce règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 10/10/2023.

Dans le cas où toutes les informations indispensables au vote du budget primitif ne sont pas fournies, un délai de 15 jours supplémentaires à compter de la diffusion de ces informations est accordé.

Le contenu du Rapport d'orientation budgétaire, et les conditions de sa diffusion sont également prévus par le CGCT.

**Un contenu précisé par le CGCT**

Les articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT prévoit les éléments de contenu du rapport d'orientation

CGCT	PRESENTATION DANS LE DOB :	PRESENCE DANS LE ROB
L2312-1	-des engagements pluriannuels envisagés	X
L2312-1	- de la structure et la gestion de la dette.	X
L2312-1	- de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).	X
D2312-3	-Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.	X
D2312-3	- les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.	X
D2312-3	-La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.	X
D2312-3	-des informations relatives : 1° à la structure des effectifs ; 2° aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ; 3° à la durée effective du travail dans la commune.	X

**Une large diffusion**

L'article D2312-3 indique que « Le rapport (...) est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Les articles L2313-1 et R2313-8 précisent enfin, « (...) le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice (...), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif (...), sont mis en ligne sur le site internet de la commune,

lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »  
« Cette mise en ligne intervient dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, par le conseil municipal, des délibérations auxquelles ces documents se rapportent. »

Un double objectif est fixé au rapport et au débat d'orientation budgétaire :

- Informer sur la situation financière
- discuter des orientations budgétaires de la collectivité

C'est bien l'objet du présent document.

## SOMMAIRE

### **I/ Un contexte économique plus que jamais incertain**

*A/ Une inflation en décélération mais qui reste encore élevée*

*B/ Une croissance modérée en France mais pas de récession prévue*

*C/ Des mesures annoncées pour les collectivités locales*

### **II/ Une trajectoire respectée : maîtrise du fonctionnement et montée en puissance de l'investissement**

*A/ une maîtrise constatée des dépenses de fonctionnement*

*B/ Une rigidité structurelle des recettes de fonctionnement*

*C/ Une montée en puissance de l'investissement*

### **III/ Un Plan Pluriannuel d'Investissement financé notamment par l'autofinancement et l'emprunt**

*A/ Un autofinancement élevé en phase de préparation des dépenses d'investissement*

*B/ un appel soutenable à la dette*

*C/ une stratégie au service d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux*

Si pour Marly, 2024 est une année de changement d'instruction comptable, l'année s'inscrit dans la continuité de 2023 en matière d'incertitudes économiques. La conjoncture reste marquée par un contexte international et géopolitique très incertain : la hausse historique des prix des matières premières conjuguée à un rebond des tensions d'approvisionnement, le niveau élevé des prix énergétiques, le taux d'inflation élevé, le resserrement monétaire... C'est dans ce cadre que la stratégie budgétaire est maintenue : dégager de l'autofinancement en fonctionnement pour permettre les investissements indispensables.

## **I/ Un contexte économique plus que jamais incertain**

Le contexte géopolitique paraît plus tendu et incertain chaque jour, ce qui est de nature, à tout le moins, à perturber la visibilité économique.

La croissance mondiale a reflué à 3.2 % en 2022 et les perspectives de l'OCDE (juin 2023) tablent sur une croissance du PIB mondial autour de 2.7 % en 2023 puis 2.9 % en 2024. Selon les prévisions du FMI, la croissance mondiale va même « *rester autour de 3 % pendant les cinq prochaines années, prévision de croissance à moyen terme la plus faible depuis 1990, largement inférieures à la moyenne de 3.8 % des vingt dernières années* » (discours du FMI et de la Banque mondiale en avril 2023).

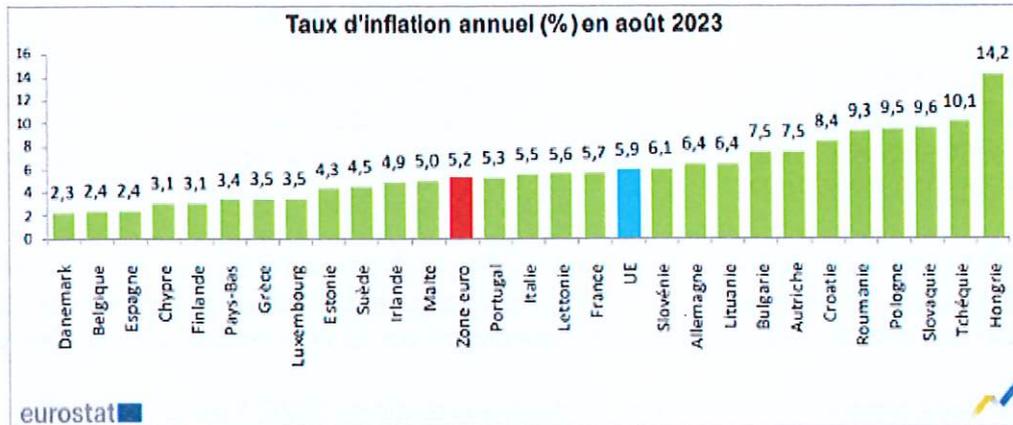
Une croissance qui met « l'économie mondiale dans une position précaire » (rapport de la banque mondiale du 6 juin 2023), selon les représentants de la Banque mondiale qui note, par ailleurs, de grandes différences entre les groupes de pays :

- Les pays à faible revenu qui seront durement impactés,
- Les économies d'Asie de l'Est et du Pacifique dont la croissance devrait s'accroître (5,3 % en 2023, contre 3,5 % en 2022 puis 5% en 2024) même si elle reste très loin du dynamisme économique habituel.
- Et les économies occidentales qui verront leur croissance rester faible en 2024 (de 2,7 % en 2022 à 1,5 % en 2023 selon le FMI), dans un contexte d'inflation élevée, de resserrement de la politique monétaire et de durcissement des conditions de crédit.

A cet égard, la BCE, lors de sa conférence de presse du 14 septembre dernier, révisait à la baisse ses prévisions de croissance pour la zone euro, à 0,7% pour 2023 et 1% pour 2024.

## **A/ Une inflation en décélération mais qui reste encore élevée**

L'inflation recule certes des deux côtés de l'Atlantique mais à un rythme différent. Aux Etats-Unis, l'inflation américaine est tombée à 3 % en juin, un plus bas depuis mars 2021 alors qu'elle atteignait 5,2% en zone euro en août dernier contre 6,1 % en juillet et 10 % un an auparavant.



Cette décélération de l'inflation devrait se poursuivre notamment sous l'effet du réaligement de l'offre et de la demande et de l'affaiblissement de la contribution des hausses passées des prix de l'énergie. Dans le même temps, les tensions internes sur les prix demeurent élevées. La BCE a donc revu ses prévisions d'inflation en zone euro à 5.6 % en 2023, 3.2 % en 2024 et 2.1 % en 2025 (5.1 % en moyenne en 2023, 2.9 % en 2024 et 2.2 % en 2025 pour l'inflation sous-jacente) et a décidé de poursuivre sa politique de resserrement monétaire en relevant, le 14 septembre dernier, ses taux directeurs.

### **B/ Une croissance modérée en France mais pas de récession prévue**

Avec une croissance du PIB à 0.9 % en 2023 et en 2024 puis 1.3 % en 2025 portée essentiellement par la demande intérieure et une reprise de l'investissement des entreprises, la Banque de France anticipe une croissance très progressive et une sortie de l'inflation sans récession pour l'Hexagone dans un contexte international qui restera peu favorable aux échanges.

Les données de l'INSEE publiées en juillet dernier témoignent de cette croissance modeste de l'activité sur le premier trimestre 2023 (+0.2 %). Après son net repli fin 2022, la consommation des ménages est restée quasi stable et l'investissement a quant à lui reculé sur fond de remontée des taux d'intérêts. Les échanges extérieurs ont en revanche soutenu l'activité, compte tenu notamment de la baisse des importations et du dynamisme de exportations d'énergie en lien avec la reprise de la production d'électricité. Ce rythme de croissance a été maintenu au second trimestre (+0.5 %) mais devrait ralentir, selon les données actualisées de l'INSEE en septembre, à un rythme de l'ordre de +0.1 % à +0.2 % par trimestre, portant la croissance annuelle à 0.9 % en 2023 (conforme à la projection de la Banque de France).

Le Ministère de l'Economie a anticipé une croissance à 1 % pour 2023 et 1.4% selon ses premières hypothèses retenues pour actualiser la Loi de Programmation des Finances Publiques et construire le projet de Loi de Finances 2024. La Commission européenne et l'OCDE projette une croissance autour de 0.8% en 2023 et de 1.3 % en 2024. L'estimation est finalement rabaisée à 1% pour 2024.

Le ralentissement de l'activité pourrait légèrement faire augmenter le taux de chômage, avec un effet retard par rapport au ralentissement économique, de 7.2% en 2023 à 7.5% en 2024 et à 7.8% en 2025.

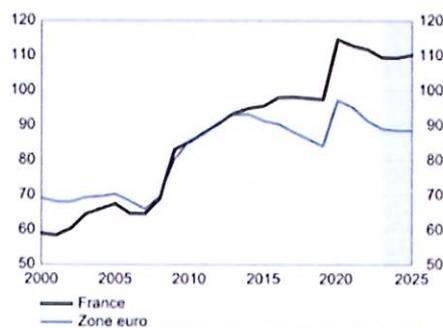
## • **Stabilisation du taux d'endettement public français**

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3 % de déficit à horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027).

Le PLF 2024 prévoit également une baisse du ratio de dépenses publique en 2024, estimé à 55.3 %. Cette baisse s'expliquerait par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie permise notamment par la plus récente baisse des prix de l'énergie.

Le ratio de dette rapporté au PIB serait en décline à partir de 2025, il se stabiliserait en 2027 à 109.7 % puis poursuivrait sa décline pour s'établir à 108.1 % du PIB en 2027.

**Dette publique en  
France et en zone euro  
(en % du PIB)**



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleu

## Le projet de Loi de Finances 2024

Les hypothèses retenues par le gouvernement sont :

- Prévision de croissance de 1 % en 2023 et 1.4 % en 2024 puis **1%**
- Inflation à 4.9 % en 2023
- Stabilisation du solde public à 4.9 % du PIB en 2023 et réduction à 4.4% en 2024, pour un objectif à 3 % en 2027.
- Réduction du déficit budgétaire de l'Etat de 20 milliards d'euros, 145 milliards d'euros en 2023.
- Baisse des dépenses de l'Etat de 3.6 % en volume en 2024 par rapport à 2023
- Stabilisation de la dette publique dans le PIB à 109.7 %
- Hausse de recettes fiscales en 2024 de 17.3 milliards d'euros par rapport à 2023, soit 491 milliards d'euros.
- Chaque année, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation (IPCH). En 2024, les bases des valeurs locatives augmenteront de **3.9 %** pour les propriétés bâties (hors locaux professionnels) et non bâties. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

## C/ Des mesures annoncées pour les collectivités locales

L'Etat appelle à la modération de la progression des dépenses de fonctionnement, tant pour lui-même que pour les collectivités territoriales dans l'objectif d'investir davantage, en particulier dans la transition écologique.

Il prévoit notamment pour les collectivités :

*En matière de dotations* : une majoration de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et EPCI de 320 millions d'euros soit +1.7%.

*Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert)* est doté de 2.5 milliards d'euros en autorisation d'engagement, 500 millions d'euros de plus qu'en 2023. 500 millions d'euros sont réservés à la rénovation énergétique des écoles et 250 millions à l'élaboration des plans climat-air-énergie territoriaux.

*La dotation pour les titres sécurisés (DTS)* indemnise partiellement les communes de la délivrance des titres d'identité sécurisés. Pour encourager la réduction des délais de délivrance, la loi de finances pour 2024 maintient un montant de 100 millions d'euros de DTS. Les nouvelles modalités de calcul seront fixées par décret.

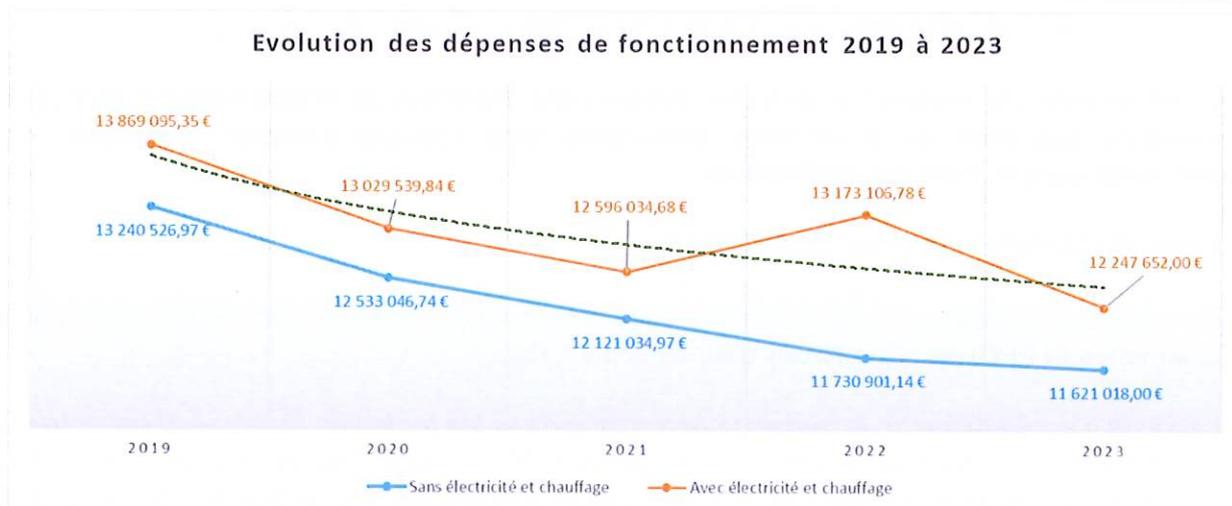
*En matière de fiscalité*, l'augmentation générale des bases est annoncée : le coefficient de revalorisation appliqué en 2024 sera de 1,039, soit une augmentation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 3,9 %.

## II / Une trajectoire respectée : maîtrise du fonctionnement et montée en puissance de l'investissement

### A/ une maîtrise constatée des dépenses de fonctionnement

Chapitres	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	Projet CA2023
011 - Charges à caractère général	3 584 504 €	3 763 531 €	3 505 537 €	3 639 066 €	3 665 615 €	3 775 288 €	3 301 817 €	3 202 436 €	3 977 656 €	3 089 028 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	7 975 025 €	8 175 371 €	8 292 997 €	8 604 030 €	8 811 103 €	8 888 521 €	8 856 889 €	8 080 779 €	7 652 817 €	7 704 589 €
65 : Autres charges	728 025 €	715 627 €	740 223 €	721 833 €	771 742 €	791 847 €	534 273 €	997 452 €	1 276 152 €	1 186 534 €
66 : Charges financières	399 720 €	723 427 €	352 029 €	532 366 €	379 763 €	364 583 €	326 490 €	299 723 €	167 092 €	233 360 €
67 : Charges exceptionnelles	81 426 €	76 859 €	501 326 €	39 936 €	75 568 €	47 855 €	10 069 €	11 421 €	17 076 €	13 022 €
68 : Dotations aux provisions								4 222 €		21 118 €
<b>Totaux</b>	<b>12 768 700,00 €</b>	<b>13 454 815,00 €</b>	<b>13 392 112,00 €</b>	<b>13 537 231,00 €</b>	<b>13 703 791,00 €</b>	<b>13 868 094,00 €</b>	<b>13 029 538,00 €</b>	<b>12 596 033,00 €</b>	<b>13 090 793,00 €</b>	<b>12 247 651,00 €</b>
Evolution en % avec N-1		5,37	-0,47	1,08	1,23	1,20	-6,05	-3,33	3,93	-6,44

2023 marque une baisse très significative des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 7%, qui s'explique pour l'essentiel par une baisse des charges à caractère général. Pour rappel, les dépenses de fonctionnement progressaient en moyenne annuelle de 1.68 % entre 2014 et 2019.



Par délibération modificative 22-60 du 18 Octobre 2022, le Conseil municipal avait dû réduire le virement à la section d'investissement de l'ordre de 590 000 euros pour abonder le chapitre 011 « charges à caractère général » d'un montant correspondant pour pouvoir acquitter les factures de fluides, le prix du gaz sur certaines factures étant multiplié par un facteur de 11.43. Le marché mutualisé avec Valenciennes Métropole permet d'avoir des tarifs qui, s'ils restent fluctuants, sont revenus à des niveaux plus habituels pour l'instant, et la ville a fait des efforts significatifs sur ses consommations pour permettre le maintien de l'ensemble des activités.

Les charges de personnels, frais assimilés

CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Projet CA 2023
012 - Charges de personnel, frais assimilés	8 888 521 €	8 856 890 €	8 080 780 €	7 652 867 €	7 704 589 €

Les efforts constants de maintien de la masse salariale ont permis d'amortir l'augmentation du coût du travail :

- Augmentation de 3.5% du point d'indice en juillet 2022, qui impacte la masse salariale sur une année complète en 2023
- Augmentation de 1,5% en juillet 2023 qui impacte la masse salariale sur les 6 derniers mois.

Une augmentation de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024 a été actée, représentant pour la ville un coût supplémentaire d'environ 93 000 euros sur l'exercice 2024.

	Effectifs budgétaires permanents		effectifs pourvus permanents	
	délibération 13/12/2022	prévus délibération 20/03/2024	délibération 13/12/2022	prévus délibération 20/03/2024
Total des effectifs	209	204	175	171

On constate une stabilité globale des effectifs budgétaires et des effectifs pourvus, avec, une redistribution par filière.

L'année 2024 verra une évolution des effectifs notamment dans la filière culturelle pour accompagner l'ouverture de la médiathèque municipale. Il en sera de même pour la filière police municipale afin d'accompagner l'opérationnalité du centre de supervision urbain ainsi que le recrutement d'ASVP.

L'évolution concernera également le renforcement du suivi de la CAF (projet CTG, Convention territoriale globale), le renfort de l'encadrement aux services techniques, les divers recrutements en cours, dont le responsable achat-marché vacant. Le chapitre 012 prendra également en compte le glissement-vieillesse-technicité et les revalorisations indiciaires.

### Les charges financières

CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Projet CA 2023
66 - Charges financières	364 584 €	326 490 €	299 723 €	248 147 €	233 360 €

La charge financière 2023 n'a pas augmenté en raison du nouvel emprunt contracté sur l'exercice à hauteur de 1.5 millions : cet emprunt réalisé en taux fixe à 4.07% sur 20 ans, auprès de la Banque Postale n'a été conclu qu'en fin d'année et aucun remboursement d'intérêt n'est intervenu sur l'exercice 2023.

Pour le BP 2024, de nouveaux emprunts à hauteur de 4 millions sont nécessaires pour financer l'investissement. Ils pourront générer une charge financière supplémentaire d'intérêt de l'ordre de 77 000 euros pour 2024 (un premier emprunt de 1.5 millions d'euros à taux variable a été contracté avec la CDC, l'estimation est faite avec un emprunt complémentaire de 2.5 millions d'euros à taux fixe à 3.9% libéré début mai).

### Les dotations provisions semi-budgétaires

Le compte doit couvrir les provisions pour risques liés notamment aux impayés des usagers, ainsi que les risques contentieux liés aux titres du syndicat des Grangettes pour lesquels la ville a dû saisir le tribunal administratif. Une somme de 320 000 euros sera inscrite au projet de BP 2024.

En dépit des contentieux avec le syndicat des Grangettes, l'ensemble des séjours ont pu être maintenus au profit des élémentaires.

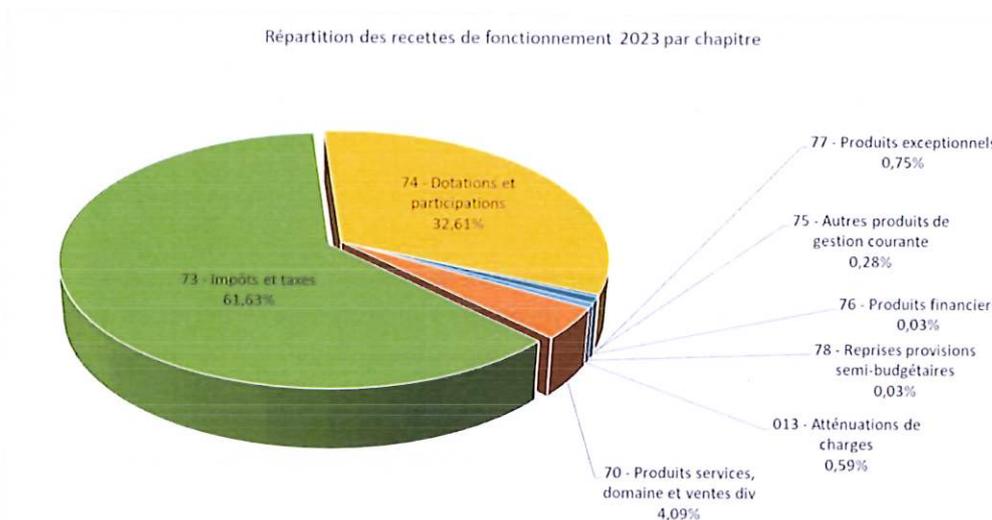
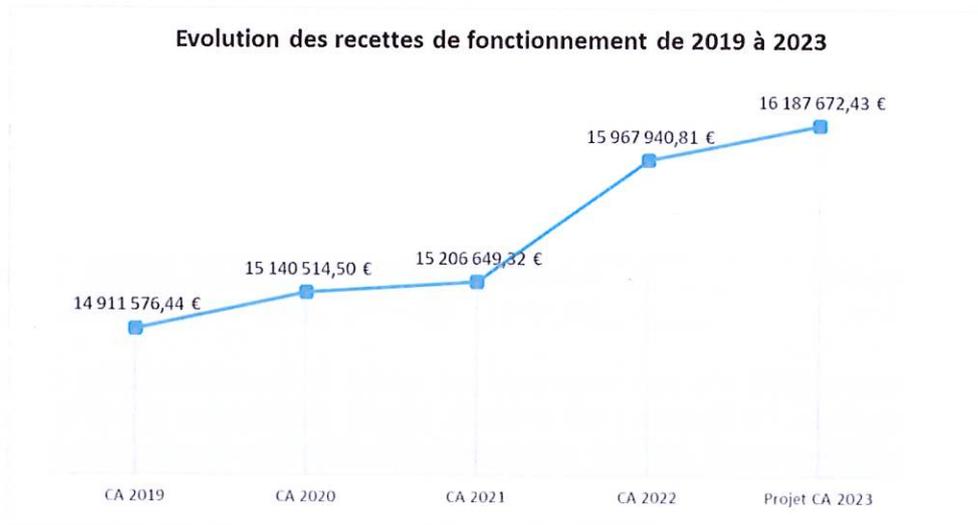
## **B/ Une rigidité structurelle des recettes de fonctionnement**

### **1/ Totalité des recettes de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 7.3% de 2022 à 2023, alors que les recettes ont augmenté de 1.25 %. Ces chiffres montrent que les marges de manœuvre identifiées sur les dépenses ont été exploitées, alors que des rigidités structurelles pèsent sur les recettes réelles.

En réalité ces recettes dépendent essentiellement de deux lignes, la taxe foncière, et les dotations et participations.

Chapitres	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Projet CA 2023
013 - Atténuations de charges	130 817,94 €	71 547,87 €	77 944,80 €	147 911,04 €	96 045,09 €
70 - Produits services, domaine et ventes div	569 141,98 €	408 208,07 €	483 369,05 €	549 947,24 €	662 093,68 €
73 - Impôts et taxes	9 259 105,01 €	9 293 603,70 €	9 317 475,66 €	9 539 902,17 €	9 976 730,94 €
74 - Dotations et participations	4 803 464,61 €	5 260 363,77 €	5 175 610,75 €	5 255 776,32 €	5 278 099,57 €
75 - Autres produits de gestion courante	113 560,82 €	83 534,89 €	74 670,85 €	103 376,15 €	44 648,26 €
76 - Produits financiers		- €	- €		4 851,00 €
77 - Produits exceptionnels	35 486,08 €	23 256,20 €	77 578,21 €	371 027,89 €	120 981,89 €
78 - Reprises provisions semi-budgétaires		- €	- €		4 222,00 €
<b>Total général</b>	<b>14 911 576,44 €</b>	<b>15 140 514,50 €</b>	<b>15 206 649,32 €</b>	<b>15 967 940,81 €</b>	<b>16 187 672,43 €</b>
Evolution en %		1,54%	0,44%	5,01%	1,38%



## 2/ Présentation rétrospective et prospective par chapitre budgétaire

### Les atténuations de charges

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Projet CA 2023
013 - Atténuations de charges	130 817,94 €	71 547,87 €	77 944,80 €	147 911,04 €	96 045,09 €

Il s'agit pour l'essentiel des remboursements sur emplois CUI/CAE (contrat unique d'insertion et contrat d'accompagnement à l'emploi). Il s'agit également des remboursements pour maladie (indemnité journalière) des non titulaires et le remboursement de la mise à disposition du personnel communal au centre socio culturel.

### Les produits des services et du domaine

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Projet CA 2023
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	569 141,98 €	408 208,07 €	483 369,05 €	549 947,24 €	662 093,68 €

Le chapitre 70 reprend les recettes des concessions, de l'occupation du domaine public, des redevances à caractère culturel, loisir ainsi que les services scolaires, périscolaires (séjour, restauration scolaire, crèche et garderie) et à caractère social (portage de repas à domicile).

### Les impôts et taxes

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Projet CA 2023
73 - Impôts et taxes	9 259 105,01 €	9 293 603,70 €	9 317 475,66 €	9 539 902,17 €	9 976 730,94 €

La fiscalité locale est calculée sur la base de deux éléments :

#### 1) La base d'imposition fixée par l'Etat :

Celle-ci est revalorisée chaque année et ne peuvent pas être modifiées par la commune. Le gouvernement avait décidé d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales portée à 7.1% en 2023. Elle sera de 3.9% en 2024

Ces valeurs locatives constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) derniers leviers fiscaux consacrant l'autonomie des collectivités.

Les bases notifiées en 2023 étaient de 11 065 762 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et de 59 014 euros pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

#### 2) Les taux d'imposition qui sont eux fixés par la ville :

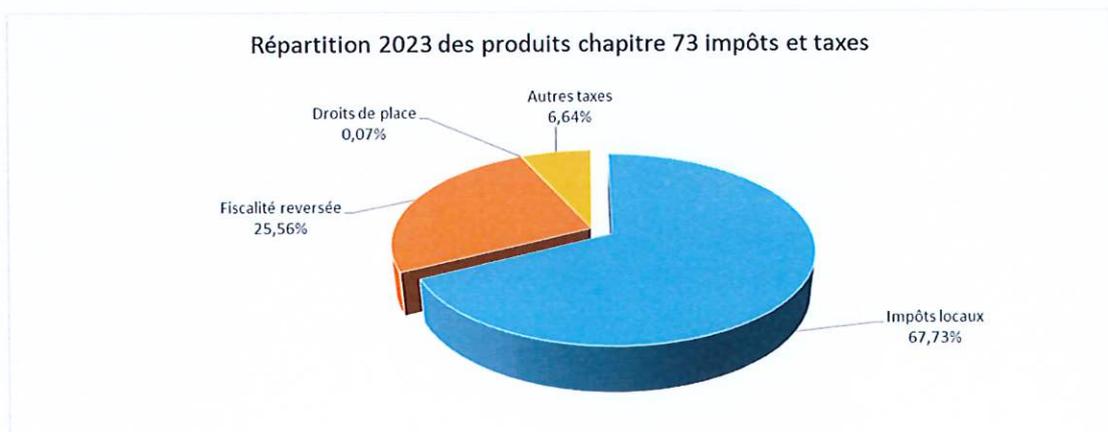
La municipalité entend poursuivre sa politique volontariste de modération fiscale par la baisse des taux, qui se poursuivra en 2024.

A partir de 2023 et après trois années de gel sur son niveau de 2019, les collectivités peuvent voter de nouveaux taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation (THRS). La commune de Marly a souhaité étendre la baisse de ce taux au même titre que les autres taxes.

Les taux ont évolué de la manière suivante :

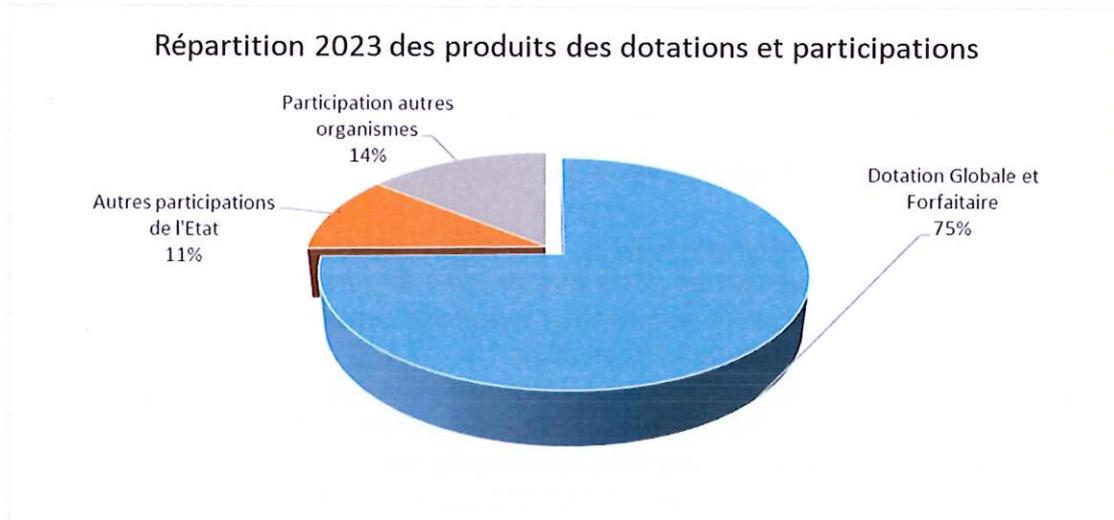
	CA2020	CA2021	CA2022	projet CA2023
Taux de TFPB en %	54,47	53,47	52,47	51,47
Taux de TFPNB en %	74,31	73,31	72,31	71,31
Taux de THRS en %	23,11	23,11	23,11	22,11

Cette quatrième baisse consécutive vise à maintenir l'objectif de se rapprocher des taux d'imposition des communes voisines, de renforcer l'attractivité de la ville et soutenir le pouvoir d'achat des marlysiens.



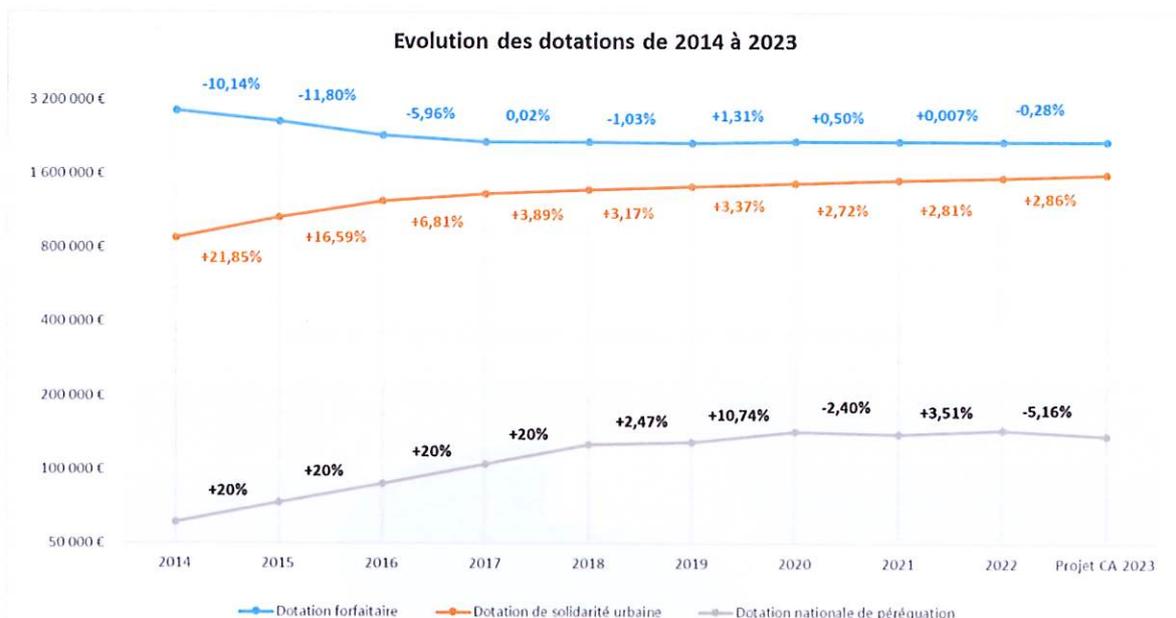
Les dotations et participations

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Projet CA 2023
74 - Dotations et participations	4 803 464,61 €	5 260 363,77 €	5 175 610,75 €	5 255 776,32 €	5 278 099,57 €



La Dotation Globale de Fonctionnement regroupe la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, et la dotation nationale de péréquation. En 2022, la DGF s'élevait à 3 893 671 € et en 2023 à 3 924 543 € soit +0.79 %.

Pour le BP 2024, la dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation sont maintenues à hauteur de l'année 2023, seule la dotation de solidarité urbaine se verra abondée de +2.5 % (PLF 2024).



## C/ Une montée en puissance de l'investissement

### 1/ Des dépenses d'investissement en augmentation

L'investissement évolue favorablement. L'année 2021 a été marquée par les conséquences du COVID et n'a pas permis d'investir de manière satisfaisante. En revanche, à partir de 2022 les phases administratives des dossiers ont pu être achevées et les chantiers ont pu entrer dans leur phase opérationnelle.

2024 concrétisera ce niveau élevé d'investissement, les services s'attacheront à améliorer leur taux de réalisation, ce qui sera facilité par certains chantiers en phase active : rue Roger Salengro, place G Péri, école Carrère d'Encausse, vidéoprotection. Ces projets engagés représenteront un investissement total de près de 22M d'euros.

	Dépenses d'équipement
2014	2 067 464 €
2015	1 676 982 €
2016	1 173 254 €
2017	3 263 292 €
2018	1 486 038 €
2019	2 620 377 €
2020	2 164 380 €
2021	700 442 €
2022	3 421 121 €
Projet CA 2023	4 320 848 €

### 2/ Des recettes d'investissement toujours insuffisantes mais en évolution favorable

	Subventions d'équipement chapitre 13	FCTVA Article 10222
CA2018	928 422 €	205 351 €
CA2019	475 427 €	548 311 €
CA2020	230 103 €	271 689 €
CA2021	172 469 €	456 147 €
CA2022	392 353 €	350 315 €
Projet CA2023	1 832 088 €	112 622 €

La concrétisation des chantiers permet de faire l'appel des subventions et le niveau atteint en 2023 reflète le niveau de dépenses. 42% des dépenses d'équipement ont été couverts par des subventions d'équipement en 2023.

Le montant des subventions 2023 envisageables était de 3 200 000 euros, compte tenu des projets d'investissement soutenus par l'Etat, la Région, le Département du Nord, et l'agglomération. Les dossiers de demande sont suivis systématiquement, et le versement appelé au fil de la réalisation des projets. Ce qui n'a pas pu être appelé en 2023 le sera en 2024. 4 490 000 euros peuvent être attendus au titre du projet de budget 2024.

L'appel des subventions est systématisé.

### **III/ Un Plan Pluriannuel d'Investissement financé notamment par l'autofinancement et l'emprunt**

#### **A/ Un autofinancement élevé en phase de préparation des dépenses d'investissement**

Le virement à la section d'investissement (prévision budgétaire), témoin de l'effort de gestion

L'article L1612-4 du Code général des collectivités territoriales impose aux collectivités territoriales un principe d'équilibre réel de leurs dépenses et de leurs recettes par section (fonctionnement et investissement) lors de la rédaction du budget. L'emprunt ne peut couvrir que des dépenses d'investissement. Le remboursement du capital de la dette doit être couvert par la somme des ressources propres d'investissement, du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement correspond à l'économie prévue dans le budget de fonctionnement, qui est transférée en recette d'investissement.

Année	Virement section investissement
2019	1 760 932 €
2020	1 496 460 €
2021	1 697 869 €
2022	2 616 115 €
2023	2 535 321 €

Ce montant a pour finalité de permettre le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital, et, pour le surplus, de financer les autres dépenses d'investissement.

Malgré la pression exercée par l'inflation sur les dépenses de fonctionnement, les efforts engagés depuis 2020/2021 ont permis de dégager un résultat satisfaisant et d'augmenter le montant de ce virement. Pour le projet de budget 2024, et compte tenu des modalités d'affectation du résultat 2023, il est possible de porter ce virement à plus de 4 627 000 euros.

#### **La CAF brute, l'épargne nette et la marge d'autofinancement courant, après exécution du budget**

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Pour calculer l'épargne nette, on en déduit le remboursement de la dette en capital.

### Evolution de la CAF brute de 2019 à 2023



Exercice	CAF BRUTE	Annuité capital de la dette y compris PPP*	CAF NETTE
2019	1 040 544 €	794 049 €	246 495 €
2020*	2 109 039 €	1 162 917 €	946 121 €
2021*	2 610 615 €	1 178 810 €	1 431 804 €
2022*	2 794 904 €	1 304 551 €	1 490 352 €
2023*	3 940 021 €	1 391 276 €	2 548 744 €

### Evolution de la CAF nette de 2019 à 2023



La marge d'autofinancement courant est une autre façon d'évaluer l'autofinancement disponible de la collectivité. Elle se calcule ainsi : (dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette en capital) / Recettes réelles de fonctionnement.

Plus ce ratio est proche de 1, et plus la capacité d'autofinancement se réduit.

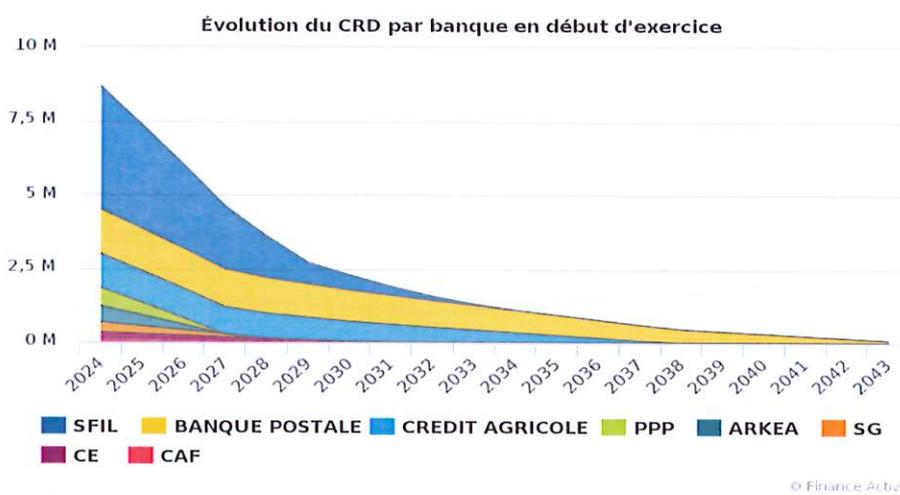
Années	DRF	Remboursement en capital	RRF	Marge d'autofinancement en %
2017	13 537 234,96 €	673 503,00 €	14 501 161,00 €	0,9800
2018	13 703 794,00 €	692 751,00 €	14 787 178,00 €	0,9736
2019	13 869 095,00 €	1 138 420,00 €	14 909 639,00 €	1,0066
2020	13 029 539,00 €	1 162 917,35 €	15 138 577,00 €	0,9375
2021	12 596 034,00 €	1 178 810,80 €	15 206 649,32 €	0,9058
2022	13 173 037,00 €	1 304 551,00 €	15 967 940,00 €	0,9067
2023	12 247 651,68 €	1 363 413,00 €	16 187 672,43 €	0,8408

### B / un appel soutenable à la dette

#### L'état de la dette

	Au 31/12/2023	Au 01/01/2024
<b>Dette globalisée</b>	8 732 421 €	8 663 209 €
<b>Taux moyen (ExEx, Annuel)</b>	2,96%	2,96%
<b>Durée de vie résiduelle</b>	8 ans et 11 mois	9 ans
<b>Durée de vie moyenne</b>	4 ans et 9 mois	4 ans et 9 mois

#### Le profil d'extinction



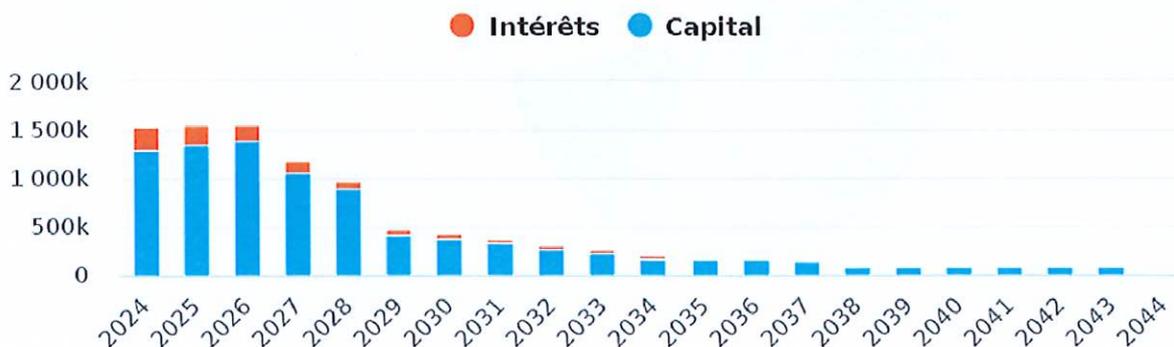
### L'encours de la dette constaté

Référence	Prêteur	Montant initial	Année de réalisation	Date de fin	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux
000062	SG	1 400 000,00 €	2005	30/06/2027	326 015,37 €	3,50 ans	(Euribor 12M-0.18)-Floor à 3.74 activant à 2 sur Euribor 12M	Barrière
Refin-Lot 2	SFIL	3 444 790,61 €	2008	01/03/2028	1 196 749,26 €	4,17 ans	Taux fixe 4.46% à barrière 5.78487% sur SOFR 1Y(Postfixé) (Marge de 0.69513%)	Barrière hors zone EUR
PPP	PPP	2 346 238,30 €	2012	31/12/2026	614 658,73 €	3,00 ans	Autre...	Fixe
4369339	CE	500 000,00 €	2014	25/12/2029	218 101,73 €	5,98 ans	Taux fixe à 2 %	Fixe
MON283277EUR	ARKEA	1 913 029,17 €	2015	01/01/2027	565 863,78 €	3,00 ans	Taux fixe à 3.95 %	Fixe
MINS10512EUR	SFIL	1 500 000,00 €	2016	01/06/2031	801 828,67 €	7,42 ans	Taux fixe à 1.85 %	Fixe
Lot 1 Ream	SFIL	2 445 049,98 €	2017	01/09/2028	1 220 791,16 €	4,67 ans	Taux fixe à 4.19 %	Fixe
MON522515EUR	SFIL	1 500 000,00 €	2018	01/07/2033	950 000,00 €	9,50 ans	Taux fixe à 1.35 %	Fixe
201802039	CAF	139 317,06 €	2021	01/03/2031	111 453,64 €	7,17 ans	Taux fixe à 0 %	Fixe
10002341761	CREDIT AGRICOLE	1 250 000,00 €	2022	10/08/2037	1 157 746,65 €	13,61 ans	Taux fixe à 1.73 %	Fixe
MON546278EUR	BANQUE POSTALE	1 500 000,00 €	2023	01/01/2044	1 500 000,00 €	20,00 ans	Taux fixe à 4.04 %	Fixe

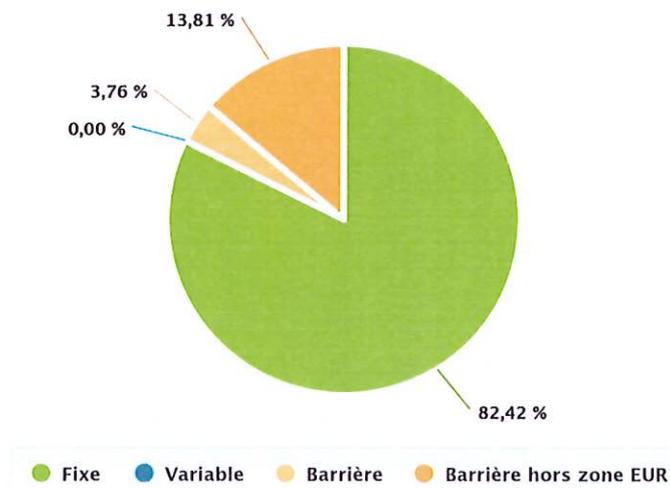
La commune a souscrit un emprunt d'un montant de 1 500 000 € en 2023 auprès de la banque postale une durée de 15 ans au taux d'intérêt annuel fixe de 4.04 %. (TEG global 4.05 %).

L'encours de la dette est donc le suivant.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	8 732 421,11 €	1 286 920,44 €	252 397,89 €	1 539 318,33 €	7 445 500,68 €
2025	7 445 500,68 €	1 348 328,10 €	219 501,45 €	1 567 829,55 €	6 097 172,59 €
2026	6 097 172,59 €	1 392 794,53 €	171 394,97 €	1 564 189,50 €	4 704 378,06 €
2027	4 704 378,06 €	1 066 797,76 €	127 713,62 €	1 194 511,38 €	3 637 580,24 €
2028	3 637 580,24 €	890 981,78 €	93 663,08 €	984 644,86 €	2 746 598,46 €
2029	2 746 598,46 €	419 485,40 €	68 627,00 €	488 112,40 €	2 327 113,06 €
2030	2 327 113,06 €	384 782,05 €	60 284,70 €	445 066,75 €	1 942 331,01 €
2031	1 942 331,01 €	330 823,80 €	52 490,17 €	383 313,97 €	1 611 507,21 €
2032	1 611 507,21 €	261 393,30 €	46 236,26 €	307 629,56 €	1 350 113,91 €
2033	1 350 113,91 €	237 897,63 €	40 351,93 €	278 249,56 €	1 112 216,28 €
2034	1 112 216,28 €	164 428,15 €	35 285,15 €	199 713,30 €	947 788,13 €
2035	947 788,13 €	165 985,33 €	30 697,97 €	196 683,30 €	781 802,80 €
2036	781 802,80 €	167 569,61 €	26 083,69 €	193 653,30 €	614 233,19 €
2037	614 233,19 €	145 483,19 €	21 441,81 €	166 925,00 €	468 750,00 €
2038	468 750,00 €	75 000,00 €	17 801,26 €	92 801,26 €	393 750,00 €
2039	393 750,00 €	75 000,00 €	14 771,26 €	89 771,26 €	318 750,00 €
2040	318 750,00 €	75 000,00 €	11 741,26 €	86 741,26 €	243 750,00 €
2041	243 750,00 €	75 000,00 €	8 711,26 €	83 711,26 €	168 750,00 €
2042	168 750,00 €	75 000,00 €	5 681,26 €	80 681,26 €	93 750,00 €
2043	93 750,00 €	75 000,00 €	2 651,26 €	77 651,26 €	18 750,00 €
2044	18 750,00 €	18 750,00 €	189,38 €	18 939,38 €	0,00 €



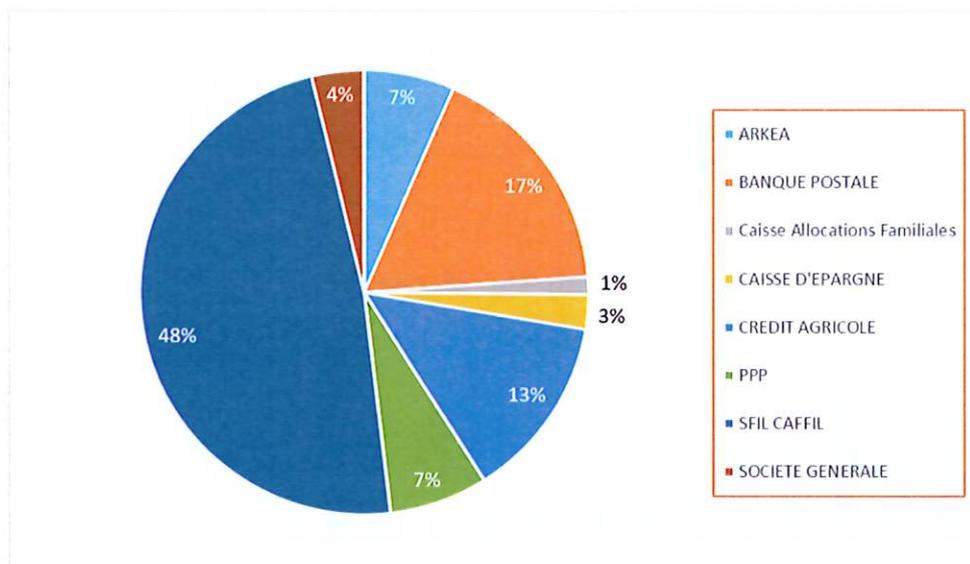
### Dettes par type de risques



### Dettes par organisme prêteur

#### Capital restant dû au 01 janvier 2024 par organisme prêteur

Prêteur	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital
ARKEA	1 913 029,17 EUR	565 863,78 EUR	200 946,48 EUR	21 461,14 EUR	179 485,34 EUR
BANQUE POSTALE	1 500 000,00 EUR	1 500 000,00 EUR	101 468,54 EUR	45 218,54 EUR	56 250,00 EUR
Caisse Allocations Familiales	139 317,06 EUR	111 453,64 EUR	13 931,71 EUR	- EUR	13 931,71 EUR
CAISSE D'EPARGNE	500 000,00 EUR	218 101,73 EUR	38 665,60 EUR	4 103,91 EUR	34 561,69 EUR
CREDIT AGRICOLE	1 250 000,00 EUR	1 157 746,65 EUR	94 792,04 EUR	19 542,59 EUR	75 249,45 EUR
PPP	2 346 238,30 EUR	614 658,73 EUR	217 174,56 EUR	19 646,18 EUR	197 528,38 EUR
SFIL CAFFIL	8 889 840,59 EUR	4 169 369,09 EUR	780 184,53 EUR	129 369,76 EUR	650 814,77 EUR
SOCIETE GENERALE	1 400 000,00 EUR	326 015,37 EUR	92 154,87 EUR	13 055,77 EUR	79 099,10 EUR
<b>Totaux</b>	<b>17 938 425,12 EUR</b>	<b>8 663 208,99 EUR</b>	<b>1 539 318,33 EUR</b>	<b>252 397,89 EUR</b>	<b>1 286 920,44 EUR</b>



Prospective

Le résultat cumulé des années 2020-2023 doit permettre d'envisager pour 2024 un niveau d'investissement inégalé, de l'ordre de 15 millions d'euros. Ce résultat sera affecté pour partie directement à l'investissement ce qui, avec le niveau de subvention attendu, doit permettre de limiter le recours à des emprunts nouveaux à 4 millions d'euros.

**C/ une stratégie au service d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux**

Parmi les dépenses d'investissement déjà engagées juridiquement et qui débiteront en 2024, les travaux de la rue Jean Jaurès qui traduit les objectifs de rénover une voirie structurante par quartier ainsi que les aménagements des espaces publics de la briquette (conformément à la convention ANRU).

	Libellé	Total	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
divers engagements contractuels	Acquisitions et préemptions	1 461 530,00 €		631 130,00 €	240 800,00 €	253 000,00 €	336 600,00 €	- €		
convention anru	Aménagement des espaces publics de la Briquette	3 372 733,00 €			- €	59 733,00 €	414 125,00 €	414 125,00 €	414 125,00 €	414 125,00 €
ap/cp délibération 22/17	Groupe scolaire	15 474 237,00 €	14 520,00 €	423 243,00 €	1 626 800,00 €	8 448 555,00 €	4 961 119,00 €	- €	- €	
convention cavm	Travaux Place Gabriel Péri	4 732 140,00 €			524 218,00 €	2 103 961,00 €	2 103 961,00 €	- €		
ap/cp délibération 22/18	Vidéoprotection	879 044,00 €		236 279,00 €	352 820,00 €	289 945,00 €				
ap/cp délibération 23/38	travaux rue Salengro	895 000,00 €			282 522,00 €	612 476,00 €				
ap/cp délibération 23/39	travaux rue Jaurès	3 000 000,00 €				1 050,00 €	1 750 000,00 €	200 000,00 €		
		29 814 684,00 €	14 520,00 €	1 290 652,00 €	3 027 160,00 €	11 768 720,00 €	9 565 805,00 €	614 125,00 €	414 125,00 €	414 125,00 €

Le programme d'investissement comprend également l'aménagement du cimetière, la transformation de la ludothèque en médiathèque, la création d'un cimetière animalier ainsi que la poursuite des études de la rénovation urbaine des floralies. Il sera également poursuivi le renouvellement de la flotte automobile de la ville et la modernisation du parc informatique.

Dans le cadre de la transition écologique et en lien avec la redynamisation du centre-ville, la commune envisage la création d'un parc urbain comme levier de développement durable du territoire sur le plan économique, social et environnemental et créer ainsi une attractivité territoriale.

Les recettes extérieures attendues pour ces dépenses sont les suivantes :

Enveloppe voirie		Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CAVM FSIC RUE ROGER SALENGRO		125 568,00 €	- €	125 568,00 €	- €	- €	- €	- €
DPT NORD SOULTE RETROCESSION RD73		248 250,00 €	- €	- €	- €	248 250,00 €	- €	- €
CAVM		804 600,00 €	- €	- €	482 760,00 €	321 840,00 €	- €	- €
SUBV DPT RUE JEAN JAURES		161 988,00 €	- €	32 400,00 €	48 596,00 €	80 992,00 €	- €	- €
CAVM FSIC RUE JEAN JAURES		292 992,00 €	- €	87 897,00 €	205 095,00 €	- €	- €	- €
FCTVA		1 242 280,01 €			49 721,02 €	297 318,89 €	528 510,63 €	220 417,27 €
		1 633 398,00 €						
Travaux Place Gabriel Péri								
Région		- €	- €	- €	- €	- €		
CAVM		1 000 000,00 €	- €	- €	1 000 000,00 €	- €		
FCTVA		776 260,25 €			85 992,72 €	345 133,76 €	345 133,76 €	
		1 776 260,25 €						
Groupe scolaire								
Autres		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ETAT DSIL		229 198,00 €	- €	183 358,00 €	45 840,00 €	- €	- €	- €
REMBOURSEMENT AVANCE MARCHE		64 502,00 €	64 502,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Région		1 600 000,00 €	- €	480 000,00 €	1 120 000,00 €	- €	- €	- €
CAF		300 000,00 €	- €	- €	300 000,00 €	- €	- €	- €
ANRU		4 998 415,00 €	- €	3 000 000,00 €	1 998 415,00 €	- €	- €	- €
Département		1 650 000,00 €	1 125 000,00 €	- €	525 000,00 €	- €	- €	- €
FCTVA		2 524 458,80 €	2 381,86 €	55 493,75 €	266 860,27 €	1 385 900,96 €	813 821,96 €	
		11 366 573,80 €						
Vidéoprotection								
ETAT FIPD		204 232,00 €	60 000,00 €	144 232,00 €				
FIPD SUP VIDEOPROTECTION		10 000,00 €	- €	10 000,00 €				
CAVM FSIC		139 250,00 €	- €	139 250,00 €				
CAF		- €	- €	- €				
FCTVA		144 198,38 €		38 759,21 €	57 876,59 €	47 562,58 €		
		497 680,38 €						

## En conclusion

En 2024, la municipalité présentera un budget primitif fidèle aux objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant une politique ambitieuse en matière d'investissement, le tout en poursuivant la baisse des taux d'imposition et en total respect des principes de sincérité et d'équilibre budgétaires.